

Les ILLUSIONS de la DÉMOCRATIE d'opinion au miroir de Ségolène ROYAL

André Grjebine

Directeur de recherche au Centre
d'Études et de Recherches
Internationales de Sciences Po.

Selon le magazine américain *Times*, la personnalité de l'année 2006, c'est « vous », c'est-à-dire tout un chacun, et il publie en couverture de son numéro du 25/12/2006 un fac-similé d'écran d'ordinateur où le moniteur a été remplacé par un miroir. Le magazine a principalement en vue la progression d'internet, mais cet état d'esprit paraît s'étendre à bien d'autres domaines. N'est-ce pas cette politique du miroir tendu aux Français qu'a voulu instituer Mme Royal et que M. Bayrou a tenté d'appliquer à son tour ?¹

La société française a traditionnellement été caractérisée par un clivage entre la classe dirigeante et la population. Celui-ci se manifeste en premier lieu par le même mode de sélection des hauts fonctionnaires, des dirigeants politiques de diverses tendances et pour une part non négligeable des dirigeants des grandes entreprises. Cette « aristocratie » du pouvoir a superposée une technicité, impénétrable à ceux qui n'en font pas partie, à la tradition ancienne des discours rhétoriques qui font la fierté des Français, mais n'abordent qu'incidemment leurs problèmes concrets. Une comparaison avec, par exemple, les origines sociales et le mode d'expression des dirigeants sociaux-démocrates scandinaves est de ce point de vue instructive. Paradoxalement, cette coupure est encore accentuée dans le cas d'une gauche inhibée par ses références dogmatiques et manichéennes et son rejet rhétorique du capitalisme et de la mondialisa-

tion, confondues avec la prééminence des Etats-Unis. De Pierre Mendès France à Dominique Strauss-Kahn, ceux qui ont tenté de sortir du double discours – extrémiste dans l’opposition, reculant devant des réformes profondes une fois parvenu au pouvoir – ne sont jamais parvenus à imposer durablement cet ancrage dans le réel comme ont su le faire les sociaux-démocrates allemands, scandinaves, et plus récemment britanniques.

Ce divorce entre dirigeants et dirigés est d’autant plus perceptible que s’étend le scepticisme sur la capacité des premiers de résoudre les maux dont souffre la société. D’où l’idée que seule la société civile est à même d’exprimer ses aspirations : selon le baromètre du CEVIPOF, en mars 2007, 61 % des Français ne faisaient confiance ni à la droite ni à la gauche pour gouverner le pays. C’est ce qui explique l’audience dont bénéficient ceux qui se prévalent directement du peuple au détriment des élus. A contrario, l’heure des dirigeants qui imposent leurs vues à une opinion publique passive est peut-être révolue... à moins que la « démocratie participative » n’apparaisse pour ce qu’elle est sans doute : une vue de l’esprit. La faveur dont a bénéficié Mme Royal pendant la campagne électorale n’avait-elle pas pour origine le fait qu’elle a su comprendre avant et mieux que d’autres cet état d’esprit et qu’elle a adapté sa méthode pour accéder au pouvoir en conséquence ?

Dans un premier temps, Ségolène Royal n’a pas soumis aux électeurs un projet, mais un miroir dans lequel chacun devait voir ce que lui-même souhaitait. Dans cette optique, elle annonçait que les choix populaires répertoriés allaient être transformés en options politiques et appliqués. L’éblouissement que certains ont pu éprouver à se percevoir soudain en acteurs de la sphère jusqu’à présent fermée de la politique, a cédé progressivement la place au malaise devant l’absence d’une vision cohérente du monde et l’inexistence d’options clairement définies. Après la phase d’écoute, Mme Royal a abordé, à Villepinte, le 11 février dernier, une phase de propositions. Elle n’est pas sortie pour autant de la logique du miroir puisque les cent propositions qu’elle a énoncées ne paraissent pas avoir d’autre cohérence que celle de refléter les demandes de toutes les catégories sociales qu’elle entendait séduire, de tous ceux qui se sont exprimés sur son site et dans les débats organisés sous son égide.

Cette « *démocratie participative* » a induit une mutation d’autant plus profonde du débat politique qu’elle coïncidait avec la pénétration de l’interactivité dans l’audiovisuel. Dans le passé, on a souvent reproché aux interviewers de manquer de ténacité, souvent de compétence, pour traiter de questions qui en requiert, voire de pêcher par conformisme. Au lieu de privilégier l’expertise, la télévision, à quelques exceptions près, alterne aujourd’hui des émissions où les candidats ressassent les épisodes émouvants de leur vie et d’autres, comme *J’ai une*

question à vous poser sur TFi, dans lesquelles ils sont confrontés à des échantillons plus ou moins représentatifs de Français. Il s'avère pourtant que les invités n'ont ni la compétence pour débattre des divers aspects d'un programme présidentiel, ni la pratique des débats télévisés qui leur permettraient de pousser les candidats dans leurs retranchements. De surcroît, le nombre de participants fait qu'il est exceptionnel que l'un d'eux puisse revenir à la charge si le candidat a esquivé sa question ou si sa réponse lui paraît peu satisfaisante. Les plus pugnaces d'entre eux confondent en général l'agressivité avec le désir d'amener un candidat à expliciter les tenants et les aboutissants des mesures qu'il propose. Ces émissions permettent tout au plus de mesurer le sens de la répartie et le sang-froid des candidats.

Il était prévisible que ces prémices de la démocratie d'opinion suscitent l'irruption de mouvements comme AC-le feu, voire d'individus comme Nicolas Hulot, qui ne représentent pas à proprement parler des lobbies, mais qui, en se réclamant d'une cause ou d'une catégorie sociale, sans avoir été désignés par quiconque pour ce faire, parviennent à contraindre les candidats à prendre en compte leurs doléances ou du moins à en discourir.

A première vue, jamais sans doute un débat électoral n'a été aussi vivant et aussi riche en rebondissements, rarement aussi les clivages politiques traditionnels n'ont été si fortement ébranlés. Reste à savoir si la place croissante qu'occupe l'émotion au détriment de la raison constitue un progrès ou une régression de la démocratie.

Une contestation des experts... et des élus

Contrairement à une confusion à la mode, la démocratie ne repose pas sur un contrôle permanent des élus par les citoyens. Son bon fonctionnement suppose que les élus, après avoir exposé leur vision de la société et du monde, l'appliquent en l'adaptant à des situations qui ne cessent d'évoluer et en négociant aussi bien avec les partenaires sociaux qu'avec les autres puissances sur la scène internationale. Ils rendent compte de leur action à l'expiration de leur mandat, sans avoir à répondre au jour le jour de chacun de leurs faits et gestes. La démocratie participative risque de compromettre ce processus.

Il n'est évidemment pas rare que la légitimité de gouvernants élus soit relativisée – *de facto* – par la perte d'élections diverses, des mouvements sociaux ou simplement une succession de sondages défavorables. De même, les candidats aux élections adaptent, peu ou prou, leurs projets et leurs discours en fonction des désirs exprimés par l'opinion publique. Mais, jusqu'à présent, ils le faisaient de manière discrète, sinon dissimulée, tout en proclamant la force et le caractère inébranlable de leurs convictions. Certes, Michel Rocard avait déjà

théorisé l'usage de la démocratie d'opinion : « *L'impératif de légitimité suppose de ne heurter personne, de savoir inspirer confiance par le discours, l'écoute ou les services rendus, de pouvoir capter, exprimer puis éventuellement traduire en actes les aspirations collectives, quelle que soit leur nature ou à peu près.* »² Il s'identifiait néanmoins à une vision de la société qu'il a tenté de mettre en oeuvre dans la mesure des moyens dont il disposait. Pour sa part, Laurent Fabius a déclaré le 22 septembre 2005 : « *Je veux coller à ce que souhaitent les Français* », mais il ne s'en est pas moins largement tenu à la défense du projet socialiste.

Mme Royal est sans doute la première qui a placé clairement sa volonté de suivre les aspirations – les fluctuations ? - de l'opinion publique au centre de son projet. Toute sa campagne a été construite sur le pouvoir rendu au peuple au détriment des appareils et des experts qui en savent moins que « *les gens* », qui sont, selon elle, « *les meilleurs experts de ce qu'ils vivent.* » Le peuple a ainsi été invité, avant les élections, à contribuer à l'élaboration du programme de sa future présidente, au point qu'elle lui demandait de dire ce qu'il entendait par « *l'ordre juste* », expression qu'elle avait elle-même lancée sans l'expliciter. Et, pour après les élections, il s'est vu promettre la constitution de « *jurys populaires* », désignés par tirage au sort, qui seront chargés d'exercer « *une surveillance sur la façon dont les élus remplissent leur mandat par rapport à la satisfaction des besoins* ». ³

Démocratie d'opinion et cohérence des orientations

Chacun souhaite une meilleure éducation pour ses enfants, un meilleur système de soins ou une meilleure justice, mais est réticent pour payer le prix de ces progrès. Les propositions d'un Nicolas Hulot et les discours sur le développement durable sont généralement perçus comme séduisants, mais qu'en sera-t-il quand il s'agira d'accepter les financements et les restrictions nécessaires à leur application ? C'est précisément la fonction des représentants élus de transcender les choix individuels et de dépasser l'immédiat auquel des personnes auditionnées dans le cadre de la démocratie participative vont le plus souvent se tenir.

De surcroît, l'institution de jurys populaires, c'est-à-dire d'une surveillance des élus, promise par Mme Royal, ne peut que les conduire à figer leurs positions pour se conformer à leurs promesses électorales et rendre plus problématique un débat réel au sein des assemblées élues et donc une adaptation à la complexité des problèmes. Réflexion et délibération risquent d'être sacrifiées au profit d'une écoute des individus invités à se prononcer en tant qu'ils constituent l'opinion publique, plutôt que comme citoyens.

La candidate socialiste a négligé, semble-t-il, un principe fondamental de l'action collective connu comme la théorie du passager clandestin : on voit mal par exemple les sondés se prononcer en faveur d'une augmentation des impôts,

même si par ailleurs ils vont être favorables à l'accroissement des dépenses consacrées à l'éducation, à la police ou à la santé. C'est précisément la fonction des dirigeants politiques de transcender les choix individuels au profit de la collectivité. Il leur incombe également de dépasser l'immédiat auquel des personnes interrogées par sondage ou dans le cadre de la démocratie participative vont le plus souvent se tenir.

Enfin, la conception ségolénienne de la démocratie exacerbe un défaut qui est déjà inhérent aux démocraties : la priorité accordée au court terme. Dans les démocraties représentatives, l'échéance obsédante pour les dirigeants politiques correspond généralement au laps de temps entre deux élections, soit quatre ans aux Etats-Unis et cinq ans en France pour les présidentielles, ce qui ne signifie évidemment pas qu'un dirigeant se désintéresse de sa popularité dans l'intervalle, ne serait-ce qu'en raison d'autres élections qui ont lieu entre temps et qui, même si elles ne mettent pas directement son mandat en jeu, ne peuvent que le concerner. Cette priorité au court terme est d'autant plus préoccupante que l'évolution du capitalisme va également dans le sens d'un raccourcissement des délais de prise en compte, alors même que les problèmes sont de plus en plus à très long terme. En effet, contrairement au capitaliste traditionnel qui investissait pour recueillir quelques années plus tard les fruits de ses efforts, dans le capitalisme financier qui tend à s'imposer, il s'agit d'obtenir des marges bénéficiaires importantes chaque année pour séduire les actionnaires, en particulier les fonds de placement qui n'ont pas d'attaches spécifiques avec une entreprise et recherchent simplement les profits les plus élevés pour attirer des souscripteurs.

Loin de contrecarrer cette tendance de la démocratie représentative à privilégier le court terme, la démocratie de participation et d'opinion l'accentue, au point parfois de ne plus privilégier que l'immédiat. Des gens consultés sur leurs aspirations ont tout naturellement tendance à mettre en avant leurs problèmes présents. Par exemple, une étude d'opinion publiée début janvier 2007 montre que les deux premiers enjeux de société cités par les personnes interrogées sont l'augmentation du coût de la vie (42 %) et la pauvreté (41 %), alors que le financement des retraites n'est mentionné que par 19 % des personnes, le système de santé par 12 % et l'éducation par 9 %.⁴

Un affaiblissement de la démocratie représentative ?

Dans quelle mesure, derrière cette démocratie d'opinion, ne se profile pas un affaiblissement de la démocratie représentative, au profit d'un chef d'État charismatique, mettant en avant son lien direct d'écoute et de compréhension avec le peuple, mais également au profit de leaders d'opinion ou de groupes dont

la promotion n'a rien à voir avec l'élection ? On peut ainsi se demander si, au cours de la campagne électorale, la fameuse démocratie participative n'a pas, dans bien des cas, permis à Mme Royal de prendre des décisions seule, sans consulter les experts et les élus qui étaient censés la conseiller. Ainsi, si l'on en croit Eric Besson, secrétaire à l'économie du PS jusqu'à sa démission le 14/2/2007, les 100 propositions du projet présidentiel de Mme Royal, non seulement n'ont pas été inspirées par les débats participatifs, mais ont été décidées par cette dernière avec son entourage immédiat, « *dans l'opacité la plus insupportable, à l'insu même des dirigeants du PS.* »⁵

On peut toutefois se demander si le pouvoir d'un chef d'État ainsi élu ne participerait pas davantage de l'incantation que de la réalité, ou tout au moins, si ce n'est pas son pouvoir de bloquer l'action d'autres organes de gouvernement, plutôt que de l'impulser, qui serait ainsi développé. Le recours à la démocratie d'opinion est sans doute efficace dans une campagne électorale. En revanche, il risque de rendre particulièrement difficile le gouvernement du pays en cas de victoire. Après s'être appuyé sur l'opinion pour accéder au pouvoir, le Président risque d'en être prisonnier, c'est-à-dire de devoir se soumettre à ses changements d'humeur. Dans la mesure où il aura été élu davantage sur sa personne et sa capacité d'écoute que sur un programme clairement annoncé, il lui sera difficile de se prévaloir de l'aval du suffrage universel pour la mise en oeuvre d'une politique courageuse susceptible d'aller à l'encontre des idées reçues et à plus forte raison de remettre en question des avantages acquis. De surcroît, comme au sein de l'opinion publique des majorités peuvent se former beaucoup plus facilement sur des refus que sur des propositions constructives, dont on voit mal qu'elles puissent en émaner, c'est le pouvoir d'empêchement, sinon de nuisance du Président au détriment du gouvernement et éventuellement du Parlement, qui sera ainsi renforcé, alors que sa capacité de mener la politique de son choix sera au contraire réduite. Il lui sera facile de s'appuyer sur l'opinion publique pour soigner sa popularité en s'opposant à telle ou telle mesure impopulaire envisagée par son gouvernement. En revanche, on n'imagine guère un Président ainsi élu prendre le contre-pied de l'opinion publique pour imposer une politique qu'il considérerait comme répondant à l'intérêt à long terme du pays.

Cette perspective d'un affaiblissement de la démocratie représentative est d'autant plus inquiétante que les questions culturelles et religieuses paraissent jouer un rôle croissant dans le débat public français et dans les clivages qui se constituent. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les tensions entre des tendances universalistes et celles qui sont favorables à l'expansion des particularismes. Les candidats aux élections se présentent au nom d'un parti et ne sont pas censés représenter des intérêts particuliers. Au contraire, la démocratie par-

ticipative favorise des liens inter-personnels. Ceux qui l'animent sont davantage soumis aux pressions de leurs voisins, de la rue ou de la chapelle à laquelle ils appartiennent et dans le cadre de laquelle ils sont habitués à se retrouver, bref de leur identité spécifique plutôt que de leurs choix personnels. Ils ne peuvent faire abstraction de ces pressions en arguant de la légitimité dont bénéficient au contraire les élus dans une démocratie représentative. Il est donc à craindre que le délitement du tissu socio-culturel ne débouche sur son fractionnement de plus en plus prononcé, la démocratie participative favorisant dans ce contexte l'expression des communautarismes. Comme le rappelle Pierre Rosanvallon, contrairement à une idée reçue, il est loin d'être avéré que la discussion favorise, le plus souvent, l'adoption de positions de conciliation plutôt que la polarisation des opinions et le durcissement des oppositions entre groupes.⁶

La démocratie représentative repose sur des coalitions d'intérêt ou d'opinions qui peuvent se modifier dans le temps. Le communautarisme se fonde, au contraire, sur des identités figées. Dès lors, plus le communautarisme progressera, plus ceux qui appartiennent à la majorité comme ceux qui appartiennent à des minorités seront condamnés à demeurer les uns majoritaires, les autres minoritaires. Cette perversion communautariste prévisible de la démocratie participative conduira ainsi à en faire l'instrument d'une remise en question de la démocratie représentative. Comme l'observe Guy Hermet, « *Qui se documente sur les rares expériences de démocratie participative réellement observables, au premier chef celle de l'élaboration du budget de la grande cité brésilienne de Porto Alegre, découvre qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un mécanisme d'assemblée générale étudiante où des militants presque professionnels ni élus ni représentatifs de quoi que ce soit ont vite fait d'accaparer le pouvoir en tant que porte-paroles effrontément autoproclamés d'une société civile imaginaire.* »⁷

Même ce que Rosanvallon appelle la dimension contre-démocratique, c'est-à-dire « *l'ensemble des pratiques de surveillance, d'empêchement et de jugement au travers desquelles la société exerce des formes de pression sur les gouvernants* » passe par la délégation et suppose l'existence d'intermédiaires que la collectivité charge d'agir en son nom.⁸ Seules des circonstances exceptionnelles peuvent justifier l'action directe que ce soit sous forme d'une insurrection populaire ou de la résistance d'individus isolés.

Il est certainement souhaitable de rapprocher les élites politiques de la population. Est-ce en favorisant les penchants populistes de la démocratie d'opinion qu'on peut y parvenir ? Une vie politique dans laquelle les candidats sont de plus en plus jugés sur leur bonne mine, leurs épanchements sentimentaux, leurs démonstrations d'écoute et de compassion, n'est-elle pas la négation même de la démocratie, du moins sous sa forme représentative ?

notes

1. Jean-Louis Andreani observe ainsi que « *M. Bayrou a fait tout un tour de France en soulignant à chaque étape qu'il n'était pas là pour promettre, mais pour entendre et comprendre.* » (*Le Monde*, 4/4/2007).
2. *Le cœur à l'ouvrage*, Odile Jacob, 1987. Cité par Michel Noblecourt, « PS : la refondation ségoléniste », *Le Monde*, 30/11/2006.
3. Discours du 22 octobre 2006 (*Le Monde*, 24 octobre 20106).
4. Etude Novatris/Harris Interactive pour France 24 et l'*International Herald Tribune* réalisée en ligne du 30 novembre au 9 décembre auprès de 12.570 personnes âgées de 16 ans et plus dans les six pays occidentaux retenus. Les personnes interrogées pouvaient donner deux réponses.
5. E. Besson, *Qui connaît Madame Royal ?*, Ed. Grasset, 2007, p. 18.
6. P. Rosanvallon, *La contre-démocratie*, Ed. du Seuil, 2006.
7. G. Hermet, La mutation du populisme, *Commentaire*, février 2007.
8. Cf. P. Rosanvallon, ouvrage cité, p. 298 et suivantes.